



### **Etaient présents :**

- BRUYELLE Jean-Charles, Président de la CT « Gestion de la Ressource »
- CHERIGIE Valérie, Directrice du Sycméa
- GALLET Alexandre, animateur
- GILLE Yves, Président du Sycméa
- FORTIER Francis, Président de la CT « Milieux Aquatiques »
- FOURCROY Philippe, Président de la CT « Risques »
- TETARD Ghislain, Président de la CLE

### **Etaient excusés :**

- DRAIN Blandine, présidente de la CT « Communication »

### **Ordre du jour :**

- Point d'actualité
  - Association des irrigants
- Communication
  - Présentation du plan
  - Présentation de la newsletter
  - La réunion publique sur les zones humides
- Point sur l'état des lieux
  - Présentation en commission Permanente
- Etudes à prévoir pour le SAGE
  - Etude sur la ressource en eau disponible sous bassin par sous bassin
  - Etude sur la mise à jour des ZEE
  - Etude sur la détermination des axes de ruissellement

## Remarques et discussions :

### **Point d'actualité : L'association des irrigants**

*Ajout post-réunion : Pour faire partie de la CLE, il n'est pas nécessaire que l'association soit agréée ou d'intérêt général. Elle doit uniquement être reliée à une des thématiques de la CLE.*

Il est très intéressant d'avoir l'association des irrigants autour de la table. D'autant plus que des discussions vont avoir lieu sur la gestion de la ressource en eau souterraine.

Selon l'étude quantitative de l'Agence de l'eau, notre territoire ne ressort pas en tension. Cependant, notre variation du stock est à la baisse. La phase 3 de cette étude a permis d'indiquer les EPCI (qui ont pris la compétence eau potable) qui seraient en tension (qualitative et quantitative). Sur notre territoire, la CA2BM est en tension qualitative, en effet, il y a 3 captages prioritaires sur la CA2BM.

Sur le sujet du ruissellement, certaines prairies sont stratégiques pour la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. La CLE pourrait faire un inventaire des prairies stratégiques avec des critères précis (pente > 7%, située dans un axe de ruissellement etc ...)

### **Communication :**

#### Plan de communication :

Le plan de communication est détaillé dans la présentation. Ce plan a pour but de laisser une marge à la CLE dès lorsqu'elle a besoin de communiquer sur le SAGE ou sur d'autres thématiques de l'eau.

#### Réunion publique zones humides :

Lien vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=rVStFHRfOnc>

### **Point sur l'état des lieux :**

Une fois l'état des lieux et le diagnostic validé, les réunions de commission thématique seront organisées par thématique.

Pour chaque thématique, des propositions de dispositions seront formulées selon deux aspects :

- Les demandes du SDAGE (mise en compatibilité)
- Le diagnostic du SAGE (quels sont les points à appuyer)

#### Thématique Assainissement collectif :

Il manque encore des données sur la CC Ternois Com.

#### Thématique Assainissement non collectif :

Actuellement les Zones à Enjeu Environnemental ne sont pas valorisées dans la politique d'intervention de l'Agence. Cependant, cette politique peut encore changer et donc la CLE va tout de même les mettre à jour en interne.



Thématique Eau pluviales :

Etant donné que les données sur les eaux pluviales étaient estimées, un second calcul a été effectué avec les données minimales et maximales de la littérature. Peu importe la valeur de pollution prise, les eaux pluviales restent une des pollutions les plus importantes.

Thématique Pollutions diffuses :

La migration des nitrates et des pesticides vers la nappe dépendant de beaucoup de facteurs (profondeur de la nappe, type de sol ...). Les leviers d'action de la CLE sur ce sujet restent cependant très limités.

Thématique Etat des masses d'eau :

La station de la Canche à Beutin est en aval de la sucrerie et la station de la course à Estrée est en aval de la pisciculture. Cela reste des hypothèses et donc il est impossible de statuer sur une certitude de pollution. Cependant, on peut voir que la station de la Ternoise à Auchy lès Hesdin est en qualité « Bonne ». On peut donc dire que la Ternoise possède un pouvoir épurateur qui lui permet d'évacuer cette pollution.

Thématique Continuité écologique :

L'agence de l'eau Artois-Picardie doit encore mettre le SDAGE en conformité avec la loi climat. Cependant l'effacement des derniers petits seuils agricoles pourrait permettre de diminuer la hauteur de chute cumulée de 30 mètres. Pour les ouvrages à usage économique, il faudra une concertation dans le but de maintenir cette continuité écologique.

Thématique Zones humides :

La modification de la séquence ERC va nécessiter un travail de la CLE et une organisation pour subvenir à la demande de compensation.

Thématique Risques :

Actuellement, l'action a été concentré sur l'hydraulique douce. Cependant, la CLE voudrait mettre en place des actions de sensibilisation dans le but de faire changer les pratiques agronomiques pour réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols. On ne peut pas encore abandonner l'hydraulique douce à moyen terme.

A propos du PPRI, la DDTM va prescrire la partie Dordonne et Huitrepin en priorité puisque la prescription est nécessaire pour lancer le plan d'action du PAPI Canche.

Bilan de l'état des lieux :

L'objectif de la présentation le 9 février prochain lors de la Commission Permanente sera de présenter une synthèse de l'état des lieux par thématique et avec le diagnostic.



**Etudes à prévoir dans le SAGE :**

**L'étude sur la ressource en eau :**

La CLE s'engagera dans une démarche de définition des volumes disponibles selon la méthode de l'Agence de l'eau. Nous attendons la méthode qui devrait arriver lors du premier trimestre 2022. Une première étude sera réalisée en interne si possible et sera couplée à une étude plus précise effectuée par un bureau d'étude ensuite. Il faudra aussi répartir ces volumes disponibles par sous-bassin et par usage. L'étude en interne pourra être réalisée par un stagiaire.

Mr BRUYELLE ajoute qu'il est important de garder une partie de ces volumes pour les cours d'eau.

**Les Zones à enjeu environnemental :**

Il y a plusieurs méthodes pour la définition de ces zones. L'Ameva a notamment une méthode basée sur des unités cartographiques. Cette définition des zones nécessitera la mise en place d'un groupe technique pour discuter de la méthode.

Mr BRUYELLE ajoute que la méthode de l'Ameva amène à rentrer dans les compétences du SPANC.

## Prochaines réunions :

La prochaine réunion de bureau aura lieu **le 16 mars à 14h30 à la maison du bois à Auchy lès Hesdin**

La commission permanente aura lieu le 9 février à **14h30 à la maison du bois à Auchy lès Hesdin**

La CLE aura lieu le 3 mars 2022 à 14h30.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Monsieur TETARD Ghislain, Président de la Commission Locale de l'Eau de la Canche